



PIEBÎEM

Préserver l'Identité Environnementale
de la Bretagne Sud et des Îles contre l'Eolien en Mer



Consultations publiques

Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

(Accueil | Consultations publiques)

Contact

Recherche



Développement durable

Eau et biodiversité

Energies et climat

Mer et littoral

Prévention des risques

Risques technologiques

Transports

Accueil > Risques technologiques > Projets de décret et d'arrêté relatifs aux conditions d'implantation d'éoliennes terrestres et en mer, par rapport aux installations militaires, afin de garantir le respect des exigences de sécurité nationale

Projets de décret et d'arrêté relatifs aux conditions d'implantation d'éoliennes terrestres et en mer, par rapport aux installations militaires, afin de garantir le respect des exigences de sécurité nationale

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projets-de-decret-et-d-arrete-relatifs-aux-a3152.html>

Radars et éoliennes : l'association PIEBÎEM appelle à respecter les exigences de la défense nationale, en particulier dans le domaine maritime, et à résister aux pressions des lobbys éoliens

L'association PIEBÎEM (Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des Îles contre l'Eolien en Mer) appelle à respecter les exigences de la défense nationale précisées dans le décret en consultation, c'est-à-dire pas d'implantation d'éoliennes à moins de 5 km des installations militaires et, au-delà de cette distance ne sera pas possible à moins de 5 kilomètres mesurée à partir des limites de ces installations, et au-delà de cette distance, toute implantation fera l'objet d'une étude cas par cas.

Dans un contexte géopolitique où les considérations de défense reprennent une importance qu'elles auraient toujours dû garder, PIEBÎEM s'étonne et s'inquiète d'un nombre inusité de demandes d'amendements dans différentes instances (dont le Conseil Supérieur de l'Energie), toutes tendant vers différentes formes assouplissement, témoignant de la forte mobilisation d'un lobby éolien qui privilégie ainsi ses intérêts au détriment de ceux de la collectivité nationale et appelle le ministère à maintenir ses positions.

PIEBÎEM appelle tout particulièrement à la plus grande vigilance sur la sécurité du littoral maritime, un point critique de notre défense nationale, tant il est propice à divers types d'agressions, de faible ou de forte intensité, et nécessite une surveillance étroite contre des acteurs étatiques ou autres.

Les multiplications récentes et peu élucidées de coupure de câbles ou d'attaques contre des infrastructures notamment énergétiques nous rappellent à cette exigence de vigilance. Dans le domaine de l'éolien en mer, nous rappelons que la Défense suédoise a fait annuler 13 parcs éoliens en mer Baltique qui auraient divisé par deux le délai de sécurité pour détecter une attaque de missiles, lequel serait passé de deux à une minute- la raison étant que les tours et les pales rotatives des éoliennes émettent de nombreux échos radar et autres perturbations.

En ce qui concerne l'éolien en mer spécifiquement visé par certaines demandes d'assouplissement, PIEBÎEM rappelle que la proximité de certains parcs ou projets de parcs d'installations critiques comme la centrale nucléaire de Gravelines, le champ d'essai balistique de Gâvres, pour AO5 et AO9 (zones éoliennes Bretagne sud) nécessite des dispositions particulières pour que soit pas entravée la détection d'intrusions hostiles. Il en va de même de la protection de la confidentialité des déplacements de nos sous-marins nucléaires. Dans ces zones particulièrement importantes, PIEBÎEM appelle le ministère à maintenir sans compromis les dispositions qu'il estime nécessaire :la protection des côtes françaises ne doit pas être mise en danger par les appétits des lobbys.

Et la question est aussi posée de la protection des installations énergétiques elles- mêmes, surtout les plus importantes comme l'éolien en mer, dont l'interruption brutale pourrait causer des dégâts considérables. L'amiral Oudot de Dainville déclarait ainsi, dans un colloque organisé par le Centre d'Etudes stratégiques de la Marine, (Ecole Militaire, 23 janvier 2024, Indépendance énergétique, comment assurer la sécurité des parcs éoliens en mer) « Avec un simple bateau semi-rigide de type Zodiac, il est possible de s'en prendre à un parc éolien et d'y causer des dégâts... En définitive, il est plus facile d'assurer la sécurité d'une centrale nucléaire que d'un parc éolien, son équivalent à mer »

PIEBÎEM appelle donc, sur terre et encore plus sur mer, à prendre en considération prioritaire les exigences de défense nationale, à respecter les avis du ministère la Défense et à rejeter toute demande d'assouplissement du décret présenté.

PIEBÎEM

Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

Rappelle son opposition à un programme insensé d'éolien en mer climatiquement nul voire négatif, électriquement inepte car dangereux pour la sécurité d'alimentation électrique, au coût de production exorbitant et économiquement non soutenables, néfaste pour l'économie locale, ravageur pour nos paysages littoraux et leur riche biodiversité

Contacts : pebiem56@gmail.com

<https://www.facebook.com/groups/pebiem>

<https://pebiem.webnode.fr>

Siret : [924 059 678 00012](#) ; RNA: [W563011048](#)